



STOP AU TEMPS DE TRAVAIL INVISIBLE DES ICTAM : POUR LA SANTÉ, UNE RÉMUNÉRATION JUSTE ET LA CRÉATION D'EMPLOIS QUALIFIÉS !

L'UFICT-CGT a conçu un sociomètre indispensable pour que les fonctionnaires et contractuel-les de catégories A, B et maîtrise reprennent le contrôle sur leur temps. Ils et elles réalisent en moyenne 44,5 heures par semaine (le baromètre Viavoice/UGICT). Il prouve que la flexibilité demandée aux ICTAM n'est pas un dû, mais un travail qui, s'il n'est ni payé ni compensé par des embauches, détruit la santé et précarise la fonction publique territoriale.

À quoi sert ce sociomètre ?

Il a pour vocation première de rendre visible le travail non déclaré afin de répondre à trois enjeux majeurs :

- **La santé des ICTAM** : Lutter contre l'épuisement professionnel lié à la surcharge de travail.
- **Une rémunération juste** : S'assurer que, selon la loi, chaque heure effectuée soit reconnue, payée ou récupérée (repos compensateur).
- **La création de postes** : Transformer le temps de dépassement structurel en nouveaux emplois à temps plein (ETP).

Comment l'utiliser ?

L'outil fonctionne comme un comparateur entre le cadre légal (35 h) et la pratique réelle des heures supplémentaires qui vont parfois au-delà des 39 h. Pour l'utiliser, il suffit de se situer dans le tableau selon sa fiche de poste :

- **Identifier son temps théorique** : Repérer sa durée hebdomadaire et quotidienne contractuelle.
Exemple colonne jaune : 37 h 30 soit 7 h 30/jour.
- **Évaluer le temps réel, c'est-à-dire les heures supplémentaires** : Noter le temps de travail moyen réellement effectué chaque jour. Exemple : 7 h 48 au lieu de 7 h 30 pour un contrat de 37 h 30.
- **Constater l'impact annuel** : Le sociomètre traduit ce décalage en deux indicateurs parlants : le nombre de journées de service offertes à l'employeur (16 jours) et la date à partir de laquelle l'agent-e travaille gratuitement (9 décembre).
En scannant le QRCode, vous pouvez entrer les données propres à votre situation et à votre collectivité.

Calcul du dépassement et du nombre d'ETP à créer

Le sociomètre quantifie, au-delà du cadre légal, l'excédent de travail pour justifier le besoin de postes supplémentaires :

Temps hebdomadaire	Temps réel moyen	Dépassement annuel	Travail gratuit à partir du :
39 h (7 h 48/j)	8 h 54	29 j.	20 novembre
44 h 30 (8 h 54/j)	9 h 27	60 j.	6 octobre
50 h (10 h/j)	11 h 30	90 j.	27 août

- **Calcul du dépassement** : Le dépassement est obtenu en multipliant l'écart quotidien par le nombre de jours travaillés dans l'année, converti ensuite en « journées de service » équivalentes.
- **Nombre d'ETP (Équivalent temps plein)** : Bien que le calcul précis dépende de l'effectif total, la logique est la suivante : si un groupe d'agent-es cumule, par exemple, 210 à 220 jours de dépassement par an, cela représente mathématiquement la charge de travail d'un poste complet à temps plein que la collectivité devrait créer.

Ce sociomètre n'est pas qu'un simple outil de mesure individuel. C'est un levier pour construire des revendications collectives. En démontrant que certain-es fonctionnaires et contractuel-les de catégories A, B et maîtrise travaillent gratuitement dès la fin de l'été (le 27 août pour les semaines de 50 h), il prouve que le manque de moyens humains est compensé par un surengagement invisible et délétère pour la santé mentale et physique. Regagnons l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle !